

SNES

U.

LILLE

BULLETIN
D'INFORMATION
DU SYNDICAT NATIONAL
DES ENSEIGNEMENTS
DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

N°260

Mars-Avril 2007

ISSN : 0399.6522

temps présent

Rentrée 2007: **non aux régressions annoncées !** p. 2, 3

Congrès d'Arras 2007: **un bon cru** p. 4, 5

personnels

IUFM: **autosatisfaction** p. 5



brève

Nos amis les journalistes et les langues vivantes p. 6

infos

Métier, catégories p. 6

droits et libertés

Enfants sans papiers: **le combat continue** p. 7

vie du snes

Bilan de la manif du 20 janvier p. 8

Stages syndicaux p. 8

ENCART

Congrès académique d'Arras
Mars 2007

é d i t o

Il n'est pas rare qu'un congrès du SNES se déroule dans des circonstances particulières. En 1989, il avait été l'occasion d'un extraordinaire débat entre le congrès et l'ensemble des syndiqués à propos des accords sur la revalorisation, finalement signés par le SNES. En 2003, l'appel à l'action du congrès a enclenché la mobilisation générale que l'on sait contre la décentralisation et les retraites.

Parfois, et ce sera le cas à Clermont Ferrand, le temps syndical croise le temps politique. Notre congrès national se déroule à quelques semaines du scrutin devenu le plus important dans nos institutions. La campagne entre dans sa dernière phase et les prises de position du SNES seront soigneusement examinées. De ce point de vue, **nous avons réussi à obliger les candidats à faire des questions éducatives un enjeu important du débat.** Il ne s'agit pas seulement et pas surtout du questionnaire envoyé à chacun d'entre eux et dont on lira avec intérêt les réponses, ni des rencontres entre candidats et FSU, mais bien du résultat de notre mobilisation.

Presque jusqu'aux élections, le SNES a porté avec succès le souci de l'action dans l'unité. Cela n'a pas été toujours possible, notamment lors de la manifestation du 20 janvier, qui a cependant joué un rôle majeur car c'est elle qui a fait comprendre à l'opinion notre détermination, et qui a enclenché les actions suivantes.

N'en déplaise à Robien, les grèves qui se sont succédé ont montré la volonté des collègues de **ne pas accepter d'être les victimes expiatoires de la rigueur budgétaire.** Certes nous n'avons pas obtenu encore le retrait des textes imposés ni le maintien des postes supprimés, et le gouvernement, qui affirmait sa volonté de continuer à gouverner, s'est empressé d'esquiver le débat sur la négociation salariale.

Mais le « mal est fait » si l'on se place du point de vue du pouvoir, présent ou à venir. La grève du 20 mars n'a pas été majoritaire mais seul Robien a tenté de masquer la réalité; seuls les candidats de l'extrême droite n'ont pas condamné les décrets, tous les autres ont rejeté le projet. Robien s'accroche à son décret comme le naufragé à sa planche, mais ses rodomontades ne trompent personne, et ses propositions sur la hors-classe sonnent comme une tentative désespérée pour éteindre l'incendie. Ce recul est positif, mais il ne suffit pas : **notre objectif reste le retrait par ce gouvernement des décrets et le rétablissement des postes.** Il faut donc poursuivre, et bien des établissements poursuivent la lutte. Aujourd'hui encore le mot d'ordre doit être d'une action par établissement, pour maintenir la pression et obtenir vraiment la victoire.

Michel DEVRED

Rentrée 2007 : non aux régressions annoncées !

PAR LES REPRESENTANTS DU SNES AU CTPA ⁽¹⁾ ET AUX CTPD ⁽²⁾

La politique de casse de l'Education nationale, à l'œuvre dans notre pays depuis plusieurs années, aggrave l'échec scolaire et accélère l'éviction des élèves.

Dans notre académie déjà fragilisée par des suppressions de postes dès 1998, malgré les retards qu'il restait à combler en matière de formation initiale, les effets sont dévastateurs. Les résultats aux examens marquent le pas et la part des bacheliers dans une génération diminue ; l'orientation en fin de troisième voit progresser la demande pour les filières courtes, compromettant la nécessaire élévation des qualifications dans notre région ; le recul de la filière technologique compromet durablement l'effort de démocratisation entrepris dans l'enseignement secondaire à partir des années 60.

Pour les personnels, les conditions d'emploi se sont détériorées : alors que des centaines de non-titulaires ont été licenciés, de plus en plus de titulaires connaissent la précarité, avec les services partagés, les affectations hors discipline et la menace de la mesure de carte scolaire.

Les conditions de travail subissent les effets des restrictions budgétaires, sur les effectifs des classes et les horaires disciplinaires comme sur les possibilités de dédoublement et de soutien plus individualisé ; la charge de travail s'alourdit de la diversification croissante des tâches imposées aujourd'hui dans les établissements. Pour aggraver encore la situation, le Ministre de l'Education nationale et le gouvernement auquel il appartient ont fait le choix de nouvelles restrictions budgétaires et de décrets sur les services contre lesquels les personnels, dans leur très grande majorité, se battent depuis septembre 2006.

La grève du 20 mars 2007 a montré une nouvelle fois le mécontentement des personnels qui refusent cette situation. Comme partout en France, le service public d'éducation est mis à mal pour des raisons budgétaires. Dans notre académie, cette situation est d'autant plus insupportable que cela témoigne de l'indifférence pour les problèmes spécifiques comme la déscolarisation, la difficulté scolaire et la fuite vers le privé.

Comment, dans les établissements, entendre les discours sur l'investissement et les « bonnes pratiques pédagogiques » quand on a perdu des dizaines de postes en 5 ans, quand les équipes sont démantelées, quand on n'est reconnu ni par le salaire ni par le discours de son ministre de tutelle et quand, au contraire, des consignes de blocage de notes administratives, avec des répercussions sur les évolutions de carrière, sont données aux Chefs d'établissement ?

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2007 dans notre académie, les groupes de travail qui se sont réunis permettent d'avoir une idée précise des suppressions de postes d'enseignants :

- dans les lycées de l'académie, 340 suppressions de postes pour 73 créations, soit un solde négatif de 267 ;
- dans les LP de l'académie, 233 suppressions de postes pour 56 créations, soit un solde négatif de 177 ;
- dans les collèges du Nord, 249 suppressions pour 72 créations, soit un solde négatif de 177 ;
- dans les collèges du Pas-de-Calais, 175 suppressions pour 58 créations, soit un solde négatif de 117 ;

soit **738 postes définitifs en moins**. A ceux-ci, il faut ajouter la réduction des moyens attribués aux établissements en heures supplémentaires, ce qui représente pour les seuls lycées 215 équivalent-temps plein (ETP).

La ponction subie par notre académie est très lourde, correspondant à plus de 960 ETP.

Nous sommes donc bien au delà des 452 suppressions annoncées par le recteur au CTPA de janvier, mais aussi de l'estimation que nous avons faite (701 postes) à partir de la dotation accordée par le ministère à notre académie ! Cela se traduit par 340 mesures de carte scolaire (MCS) (144 dans les collèges, 196 dans les lycées) auxquelles il faut ajouter celles des LP, mais aussi par plus de 1300 compléments de service donnés (CSD), soit l'équivalent d'environ 450 ETP. Cela se fait au prix d'un alourdissement des effectifs par classe, par la suppression de nombreuses divisions dans les lycées à tous les niveaux et par la diminution d'options.

Lycées de l'académie :

- Une dégradation accélérée des conditions d'encadrement, avec l'augmentation des effectifs moyens dès la seconde, y compris pour les lycées qui scolarisent en grand nombre des élèves issus de milieu populaire ; on ne peut plus évoquer l'argument d'équité puisque la situation se dégrade dans tous les établissements (ex : Valenciennes-Denain),
- Le recours systématique aux demi-divisions dès la seconde,
- La disparition des classes d'adaptation en STG,
- La poursuite de la fragilisation des filières technologiques, les victimes principales des restrictions budgétaires de ces dernières années,
- L'aggravation de la situation des disciplines « menacées » qui, tant qu'elles ne seront pas sorties de la dotation, subiront les conséquences de la baisse générale des moyens (ex : Allemand, disciplines technologiques.)
- La banalisation des CSD y compris entre les deux départements avec une dégradation accélérée des conditions de travail des collèges.

⁽¹⁾ CTPA (Comité technique paritaire académique) - ⁽²⁾ CTPD (Comité technique paritaire départemental)



- Le recours systématique à des HSA dans certaines disciplines pour faire face à une dotation en HP insuffisante ; ce sont des collègues devenus TZR qui reviendront sur leurs propres postes supprimés !
- Au niveau des TRMD, plusieurs établissements font le choix de renoncer à des HP au profit d'HSA, fragilisant encore plus les postes définitifs ou augmentant le nombre de suppressions,
- L'engouement pour le provençal et le persan masque les besoins des établissements pour des actions spécifiques et récurrentes, souvent en faveur d'élèves en difficulté et qui mériteraient d'être intégrées dans les services en HP.

Derrière les choix de répartition, se profile une réorganisation de la carte des formations qui n'a pas été concertée avec les personnels et qui révèle des choix opaques et inquiétants : regroupements d'élèves par filière, configurations d'établissements qui deviennent des « gares de triage », renoncement au pôle industriel lillois, volonté d'imposer la mobilité aux élèves au cours de leur cursus scolaire. Il est insupportable qu'aujourd'hui l'Etat et les collectivités territoriales prennent des décisions sans consultation des personnels et des familles.

Collèges :

Extrait de la déclaration des représentants SNES-FSU au CTPD Pas-de-Calais

« Dans l'académie de Lille, il s'agissait de la 5^{ème} journée de grève, dont l'objectif est d'obtenir l'abrogation du décret sur les services et le rétablissement des postes supprimées à la rentrée 2007.

Quoi que puisse en dire le Ministre, **la majorité de la profession est massivement mobilisée** depuis le mois de décembre : boycott des conseils d'administration, votes contre les TRMD qui entérinent les suppressions de moyens, mobilisation de bassins entiers (comme celui de Saint-Pol-sur-Ternoise récemment où professeurs et parents d'élèves défilaient côte à côte) Autant d'actions auxquelles le gouvernement ne peut rester complètement sourd, et qui l'incitent à satisfaire partiellement -comme sur la hors-classe- quelques unes de nos revendications les plus anciennes, tout en refusant le dialogue social sur celles du moment.

Les chiffres que vous nous avez transmis pour ce CTP nous confortent dans l'idée que la réussite scolaire des élèves, derrière un discours convenu sur l'égalité des chances et la justice, n'est pas l'objectif poursuivi par le Ministre de l'Education Nationale.

[...]L'accumulation de MCS sur plusieurs années est dévastatrice quand on se penche sur la répartition par discipline : en lettres modernes par exemple, on totalise ainsi 32 MCS pour les rentrées 2006 et 2007.

La lecture des documents révèle également que le nombre de CSD se maintient à un niveau très élevé à la rentrée prochaine (439), même s'ils seront moins nombreux que cette année (580). Cependant en volume, cette baisse ne représente que 125 heures postes (- 4%) c'est à dire moins de 7 ETP... Sur le terrain, vous le confirmez peut-être, il devient de plus en plus difficile pour l'administration locale de relier les compléments de service (nous avons plusieurs exemples en Lettres). Cette année encore, nous relevons que certains chefs d'établissement suggèrent aux collègues une solution inacceptable,

à savoir un temps partiel qui évite le CSD.

Quant aux services « consentis » par les collègues en documentation, ils ne le sont que dans la crainte, parfois entretenue, de voir le support complet supprimé. De notre point de vue, ce type de situation est intolérable puisqu'il s'agit d'une forme de déqualification de collègues qui serait bien plus utile dans des classes dédoublées, plutôt que dans des CDI dans lesquels c'est bien d'enseignants-documentalistes, c'est-à-dire de personnels qualifiés, dont les établissements ont besoin. »

Extrait de la déclaration des représentants SNES-FSU au CTPD Nord.

« Concernant les postes de professeurs supplémentaires en ambition réussite, il avait été affirmé que ces derniers s'ajoutaient à la dotation et ne se substituaient pas aux membres de l'équipe éducative en place. Or, nous constatons qu'après un an de mise en place du dispositif, les heures d'enseignement sont amputées et que des enseignants investis de longue date dans des projets vont être contraints de quitter leur établissement ou d'effectuer un CSD. L'exemple du collège JB Lebas confirme notre inquiétude de voir les postes étiquetés ambition réussite devenir des variables d'ajustement pour les chefs d'établissements - contraints de jongler avec des enveloppes de plus en plus serrées- ou des commodités permettant un recrutement local que nous condamnons.

Par ailleurs, certains postes Ambition Réussite apparaissent dans les documents car ils résultent d'une transformation, mais ils n'apparaissent pas clairement dans les TRMD, alors qu'ils sont maintenant intégrés au potentiel des établissements. Ces postes, étiquetés pour la rentrée prochaine « postes spécifiques », doivent pouvoir être clairement identifiés par les collègues qui veulent candidater, d'autant que les profils ne seront peut-être pas les mêmes que l'an passé. »

Congrès d'Arras 2007 : un bon cru

PAR KARINE BOULONNE



“Le SNES doit-il adhérer à la CSI (Confédération Syndicale Internationale) ?”, “Est-il souhaitable que la parité hommes/femmes devienne une règle intangible dans toutes les instances du syndicat ?”, “Faut-il établir une option “sciences en 2nde ?”, “mais que va devenir ce pauvre Robien ?” : autant de questions entendues, et, pour certaines, ardemment débattues, au Congrès Académique d'Arras, qui s'est tenu les 15 et 16 mars dernier.

Le congrès national du SNES a lieu tous les deux ans. C'est l'occasion de faire le point sur les grands thèmes de notre organisation : *l'école et le système éducatif* (thème 1), *les personnels et les conditions de travail* (thème 2), *le syndicalisme* (thème 3), mais aussi *le contexte social* dans lequel s'inscrit notre action (thème introductif). La direction nationale rédige des rapports préparatoires, envoyés à tous les syndiqués et soumis à leur appréciation, après débat dans les sections d'établissement (S1), dans le cadre de congrès académiques préparatoires au congrès national (celui-ci vient d'avoir lieu à Clermont-Ferrand, du 26 au 30 mars). Tous les 2 ans, les

syndiqués de l'académie ont ainsi la possibilité de peser sur les orientations et les positions de leur syndicat en participant au titre de leur S1, en proposant des modifications et amendements aux documents préparatoires, et, bien sûr, en votant. Le congrès académique s'est donc réuni deux jours à la mi-mars ; la direction nationale du SNES était représentée par Daniel Robin.

Stakhanov fait du syndicalisme

Ce congrès d'Arras fut plutôt un bon cru. D'abord, pour la richesse des échanges et des contributions sur des sujets très divers, même si le rythme faisait parfois penser aux travaux d'Hercule, malgré l'organisation de 2 journées de commissions préparatoires quelques semaines auparavant pour cerner les points de discorde, et en dépit de textes plus courts que lors des précédents congrès. Il fallait en effet traiter les 4 thèmes (dont un, le thème introductif, entièrement réécrit par les rapporteurs académiques - lire l'encart), mais aussi les propositions de modifications statutaires, tout en conservant une plage horaire pour discuter de la situation académique et de l'action à venir... Ouf! Satisfecit également pour l'accueil réservé par le lycée Gambetta, mais aussi et surtout pour l'affluence : 80 participants au moment des votes, avec la présence de plus d'une centaine de syndiqués sur l'ensemble du congrès.

¹Entre deux congrès nationaux, donc les années paires, la section académique organise un congrès spécial, consacré à l'étude ou à l'approfondissement d'une question particulière. Parmi les derniers thèmes : l'évaluation des élèves et des enseignants, l'école et les milieux populaires, etc.

Joyeuses empoignades

Les échanges ont été vifs sur quelques points, toujours avec le souci de ne pas les transformer en débats d'experts hermétiques aux « nouvelles têtes », nombreuses cette année. Par exemple :

• **Thème 1** : les amendements ont été nombreux sur la filière technologique, trop négligée dans les textes nationaux d'après les congressistes, alors qu'il conviendrait de la défendre face aux attaques qui se multiplient (suppressions de postes et fermetures de sections à Lille, campagne publicitaire gouvernementale en faveur de l'apprentissage). Le congrès académique s'est prononcé également contre la proposition d'une option « sciences » pour la classe de 2nde. Le planning très serré n'a pas toujours permis d'approfondir ces questions autant qu'il aurait été souhaitable et nécessaire. Les stages syndicaux à venir et le congrès académique 2008¹ devront en tenir compte et constituer des moments de réflexion intermédiaires.

• **Thème 3** : la CSI (Confédération Syndicale Internationale créée en 2006), a divisé les tenants de la nécessité d'intégrer le SNES et la FSU dans une structure large, mondiale, en construction, leur permettant de peser davantage dans le paysage syndical, et ceux qui, a contrario, considèrent qu'une telle adhésion, compte tenu de ce qu'est la CSI, reviendrait à diluer les revendications de



notre syndicat, en l'obligeant à faire d'inacceptables concessions.

À l'issue du congrès, une délégation de 19 membres a été élue (quota fixé en fonction du nombre de syndiqués de l'académie) et répartie entre la liste Unité Action et Union (17) et la liste Ecole Emancipée (2)* : charge à ces militants de porter les mandats de Lille et de les défendre au congrès national. Un compte-rendu des interventions sera mis en ligne début avril.

**Les délégués Ecole Emancipée ont prévenu la veille du congrès national qu'ils ne s'y rendraient pas. Il est regrettable que la délégation académique soit ainsi affaiblie.*

Syndiqués de tous âges, unissez-vous !

« Qui ne penserait pas, à première vue, que passer deux jours entiers à amender et relire des textes de Congrès est une entreprise rébarbative ? Et pourtant, une fois sur place, plongée dans le "bouillonnement" des débats et des échanges idéologiques, il m'a été difficile de ne pas éprouver un réel plaisir : plaisir de prendre la mesure des enjeux théoriques et pratiques du débat syndical, de découvrir rapidement grâce à l'analyse collective que les « arcanes » des questions syndicales sont en fait accessibles aux non initiés ; plaisir d'assister à un véritable moment démocratique, où chacun a la possibilité de poser et de défendre, en les soumettant au vote, ses propositions ; plaisir d'entendre la voix des « anciens » dont le témoignage et le jugement sont des sources précieuses pour l'analyse du présent ; plaisir, enfin, de voir se constituer progressivement un accord qui transcende les divergences individuelles et les clivages de départ dans l'intérêt supérieur du collectif.

Un bémol néanmoins face à la rapidité du congrès qui empêche quelquefois d'approfondir tous les points théoriques qui le mériteraient et font voter en bloc des questions différentes (ex : la parité et la rotation des mandats ont été votées ensemble). Un regret également de voir que la majorité des présents au congrès académique sont finalement, comme toujours, les syndicalistes les plus endurcis. N'hésitez pas à venir la prochaine fois, ça en vaut la peine ! »

Florence Merceille,
Professeur de Philosophie

IUFM : AUTOSATISFACTION

PAR KARINE BOULONNE

L'IUFM dénigré par les stagiaires ? Et bien, non, détrompez vous : la formation serait plébiscitée par les PLC2, avec des scores à faire pâlir d'envie les candidats à la présidentielle.

C'est tout au moins ce qui ressort de la grande enquête lancée par l'IUFM Nord - Pas-de-Calais auprès des stagiaires 2005 - 2006 (questionnaire anonyme distribué en juin). 583 stagiaires du 2nd degré ont répondu, ce chiffre comprenant des certifiés (400), des CAPEPS (67) des agrégés (27) et des PLP (89). Les CPE et Documentalistes ont été traités à part, leurs résultats devraient figurer sur le site <<http://www.iufm.lille.fr>>.

La direction de l'IUFM a invité les organisations syndicales et les représentants des stagiaires pour leur présenter les résultats sous forme de tableaux chiffrés difficilement compréhensibles, associés à des couleurs, des « +++ », des « -- » pour nuancer des propos qui n'avaient d'autre intention que d'éviter de remettre en cause la formation IUFM.

Les critiques ne seraient donc que le fait de médias surfant sur la vague « réactionnaire » à la mode du moment ?

Seul problème qui vient contrebalancer le sentiment d'autosatisfaction affiché par la direction de l'IUFM : la méthode d'analyse.

Le questionnaire est découpé en 23 compétences professionnelles réparties en 4 domaines (compétences disciplinaires, compétences pédagogiques, analyse de ses pratiques et déontologie professionnelle) qu'il fallait noter de « 0 » (« aucun impact sur la construction de la compétence ») à « 3 » (« ce dispositif a permis de construire une compétence »). Différentes grilles de lecture sont ensuite possibles, par dispositif ou par compétence.

Vous suivez toujours ? Non ? Sachez pour résumer que si vous avez voulu critiquer la formation à 12 reprises en cochant autant de « 0 », mais que vous avez mis un seul « 3 » parce que vous considérez par exemple que votre stage en responsabilité vous a semblé formateur, l'ensemble de votre réponse sera validé ... « 3 » !

La vraie conclusion de l'enquête ? Le stage en responsabilité plébiscité.

C'est le constat réel que l'on peut faire de ce questionnaire. Le tableau montre en effet un large succès à propos du stage 4 - 6 h (en établissement). Il est regrettable de continuer à se voiler la face et de ne pas prendre en compte les critiques constructives des stagiaires qui en viennent, en désespoir de

cause, à préférer un alourdissement du stage pour « échapper » à l'IUFM.

Dispositif évalué	Nombre de fois où les stagiaires ont coché « 3 » (valeur maximum) sur 23 réponses possibles (1)
Mémoire	4
Formation Générale Professionnelle (le jeudi)	5
Visite d'évaluation	5
Formation disciplinaire (jour calendaire en fonction de la discipline)	7
Stage de pratique accompagnée	10
Stage	15

Stage en responsabilité

L'étude montre aussi que les stagiaires sont affectés majoritairement en collège (50.2 %) contre 33.1 % en lycée et 16.7 % en LP (hormis les PLP, les CPE, les documentalistes et les professeurs d'EPS peuvent être affectés en lycée professionnel).

Le cahier des charges IUFM, publié le 4 janvier, prévoit un alourdissement du stage à 8 h (contre 4-6 h actuellement). Le SNES demande à ce que les stagiaires ne soient pas affectés comme moyens d'enseignement mais sur le service de leurs tuteurs, ainsi déchargés d'une partie de leurs services et disponibles pour assurer leurs missions de conseillers pédagogiques. Cela permettrait d'affecter les stagiaires en fonction de leurs demandes et non pas comme « bouche trous » envoyés sur les BMP (blocs de moyens provisoires) disséminés dans toute l'académie, sans considération pour les difficultés financières que cela engendre (déménagement, achat d'un véhicule, de matériel informatique, 8 déplacements en septembre à l'IUFM pour un premier salaire versé au mieux à la fin du mois).

Niveau d'études

57.3 % sont diplômés bac + 4, voire plus (DEA, DESS, Doctorat), la part passant à plus de 61 % si on n'observe que les CAPES, CAPET et Agrégation. Ce constat conforte notre demande d'élévation du niveau de recrutement pour asseoir nos légitimes revendications salariales : les certifiés sont actuellement rémunérés en fonction d'un recrutement à la licence, alors qu'en réalité la grande majorité d'entre eux possèdent une maîtrise, sans compter l'année de concours qui n'est pas reconnue.

(1) C'est-à-dire qu'ils ont considéré que le dispositif leur a servi à acquérir une des 23 compétences étudiées.

HUMEUR

NOS AMIS LES JOURNALISTES ET LES LANGUES VIVANTES

Dans son édition du 24 février dernier, *Le Monde* saisit le prétexte de la publication d'un rapport de l'Inspection Générale en langues pour entonner la vieille rengaine des déclinologues and co et renouer avec le poncif « Nous sommes les plus mauvais élèves de l'Europe ».

Sans vouloir s'attarder sur les manquements à la déontologie la plus élémentaire dont l'article se fait complaisamment le relais (problème des sources et représentativité des exemples cités, amalgames et a priori dénués de tout fondement scientifique...), il faut rappeler que ceux-là mêmes qui répètent à l'envi que le niveau est mauvais et que décidément on ne sait pas enseigner en France, les langues ou autre chose d'ailleurs, (mais les langues permettent en plus de jouer sur une idée fausse supplémentaire –celle que tout élève devrait en fin de scolarité être bi-ou trilingue, comme si l'on pouvait être mathématicien en fin de Terminale S !) - ceux-là, en mettant en cause avant tout les enseignants, les élèves et le Service Public d'Éducation, s'orientent vers plus de socle commun, plus de tri social et plus d'inégalités ! Parce qu'à y regarder de près, c'est-à-dire après lecture du dit rapport de l'IG, les conclusions ne sont pas du tout les mêmes que celles de l'article. Étonnant, non ? Les Inspecteurs Généraux rejoignent même un certain nombre d'analyses faites par le SNES depuis de nombreuses années comme le manque de formation continue des profs, leur manque d'information même... et, the last but not least, les risques et dérives possibles du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues), à savoir l'émiettement de l'enseignement, la perte de sens, le primat de l'évaluation sur l'apprentissage etc...ou la difficulté à évaluer la « compétence culturelle »... Autant de pistes que l'article évite bien soigneusement d'emprunter. Peut-être parce qu'elles ne cadrent pas avec les a priori de « nos amis les journalistes »...

Catherine Picuch

Le communiqué de presse du S3 est sur le site.

Le rapport de l'IG consultable sur : education.gouv.fr/cid4608:l-evaluation-en-langue-etat-des-lieux-et-perspectives-d-evolution.html

TZR:

ISSR en danger

Le rectorat a annoncé sa décision de « proratiser » les ISSR (indemnités de sujétion spéciale de remplacement). Autrement dit, elles seront versées en fonction de l'emploi du temps, alors qu'elles étaient versées depuis leur création tous les jours de la semaine, pour compenser la pénibilité de la tâche. Les TZR, pour la plupart des jeunes collègues ou des enseignants dont le poste a été supprimé, font les frais des restrictions budgétaires: c'est une nouvelle dégradation des rémunérations qui fait suite à la suppression des heures de labo et de première chaire, à la perte de pouvoir d'achat. (cf. article dans le bulletin spécial "mouvement intra académique" de mars, p.6)

ORIENTATION

Les entretiens en 3^{ème}

Comme dans beaucoup d'autres établissements, les enseignants du collège Michelet de Lens ont vivement réagi à la lecture de la circulaire de rentrée. Celle-ci prévoit en particulier que des

entretiens d'orientation devront être organisés par le professeur principal pour chaque élève de 3^{ème} en présence de la famille. Face à cet alourdissement considérable de la charge de travail et à une nouvelle attaque dirigée contre la présence des

conseillers d'orientation psychologues dans les établissements scolaires, les enseignants du collège Michelet ont signé une pétition et fait voter une motion au Conseil d'administration.

Karine Van Wynendaele

PETITION :

Entretiens d'orientation en 3^{ème}

En 2003, les personnels de l'Éducation nationale se sont massivement mobilisés contre la loi de décentralisation. La présence des conseillers d'orientation dans les établissements scolaires était remise en cause, il était prévu que leurs fonctions d'information et de conseil des élèves seraient assurées par les professeurs principaux. Nous avons réussi à faire reculer cet aspect de la loi. Pourtant, 4 ans plus tard, la circulaire de rentrée de 2007 prévoit que les professeurs principaux devront systématiser les entretiens d'orientation en classe de 3^{ème} en présence des élèves et de leurs familles.

Les professeurs principaux ne sont pas des spécialistes de l'orientation; dans un domaine aussi complexe, où les filières et les options changent si souvent, les premières victimes de cette mesure seront les élèves. Non seulement c'est une remise en cause de la fonction des conseillers d'orientation psychologues, mais cette mesure provoquera aussi un accroissement considérable de la charge de travail des professeurs principaux.

Nous tenons à affirmer notre opposition à cette mesure et nous nous montrerons solidaires des professeurs principaux de 3^{ème} qui refuseront de l'appliquer.

Pétition téléchargeable sur le site du S3.

Collège de Bailleul : l'arbitraire en sursis ?

Professeur d'éducation physique et sportive au collège M.Deyts de Bailleul, Vincent Pype s'est vu sanctionné d'un avertissement pour une faute qu'il n'a pas commise par le Recteur en juin 2006.

Alors même qu'une procédure disciplinaire était engagée contre notre collègue en mars 2006, laquelle faisait suite à une série de rapports infondés du Principal du collège à sa hiérarchie, l'intersyndicale de l'établissement manifestait son soutien à l'enseignant indûment incriminé en faisant signer une pétition et en demandant audience au Recteur.

Le 6 décembre 2006, Vincent Pype, accompagné d'un membre du collectif des professeurs d'éducation physique et sportive du collège et des représentants de l'intersyndicale, a pu être reçu par le directeur de cabinet du nouveau Recteur. Au cours de cette entrevue, la délégation, par un rappel précis des faits, reposant sur des témoignages écrits, a demandé que la situation du collègue soit revue dans un sens qui lui soit favorable. Le représentant du Recteur a alors admis que le personnel enseignant du collège avait besoin de sérénité et précisé que des inspecteurs de vie scolaire seraient dépêchés au collège. La délégation a précisé que seule une levée de la sanction pourrait permettre une restauration des conditions de cette sérénité et a en outre ajouté que celle-ci constituait l'étape indispensable pour que le professeur injustement sanctionné retrouve son honneur.

Toujours sans réponse du rectorat, l'intersyndicale, à l'occasion de la grève nationale du 8 février, a appelé les personnels du collège à manifester leur soutien à leur collègue, qui continue d'essayer d'autres formes de pression de la part du chef d'établissement. N'excluant pas une autre action, elle a réécrit au Recteur de l'académie de Lille afin de lui demander très solennellement de lever la sanction inique qui frappe le professeur.

Le SNES et le SNEP continuent de soutenir Vincent Pype pour que justice lui soit rendue, comme ils le font pour tous ceux qui sont victimes de l'arbitraire de l'administration.

Frédéric Platel



Enfants sans papiers : le combat continue

DE DUNKERQUE...



Le 16 février 2007, le Réseau Education Sans Frontière du Dunkerquois était alerté sur le cas d'une jeune maman d'origine camerounaise et de son fils Yohann, âgé de 5 ans. Cette femme, après avoir connu de graves difficultés dans son pays (violences familiales), a fini par atterrir à Luxembourg, puis à Dunkerque en novembre 2005 où elle est alors logée dans un foyer d'accueil avec son fils. Elle reçoit le 29 janvier de cette année une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) suite au refus de sa demande de titre de séjour. Son fils est scolarisé dans une école maternelle de Dunkerque où il est parfaitement intégré ; il est traité pour des troubles auditifs qui nécessitent un appareillage très coûteux (8000€) et il est également suivi par le CMPP suite à des peurs irraisonnées consécutives aux traumatismes qu'il a subis au Cameroun. L'avenir médical de Yohann est donc bien en France comme celui de sa mère, gravement traumatisée dans son pays.

Le réseau se réunit le 19 février et décide, vu l'urgence de la situation, de lancer une pétition, d'alerter les médias dans une conférence de presse (tenue le 23 février), et de contacter les élus : les députés locaux Michel Delebarre et Jean Le Garrec vont écrire au Préfet pour appuyer le

recours de Yohann et de sa maman, un soutien également proposé par Yvan Renar et Hélène Flautre. Nous proposons au Maire de Dunkerque un parrainage républicain, qu'il accepte et qu'il célèbre le 7 mars à l'Hôtel de ville, avec comme marraine l'adjointe à l'enseignement et comme parrain le responsable du SNES-FSU sur le bassin, cette cérémonie étant largement couverte par tous les médias, avec une centaine de témoins sympathisants de RESF.

Certes, tant que le recours gracieux n'aura pas été accepté par le Préfet, rien ne sera gagné, mais avec les actions menées depuis 15 jours, on se dit qu'il sera certainement plus difficile d'expulser Yohann et sa maman, d'autant plus que la mobilisation reste toujours très forte.

Yves Pannequin



La bête immonde

Maurice Papon est mort, mais l'antisémitisme sévit toujours. Raymond Barre, premier ministre de 1976 à 1981, a dirigé un gouvernement auquel Maurice Papon participait comme ministre du budget. Interrogé ce mois-ci par France Culture, voici un florilège de ses réponses concernant la disparition du responsable de Vichy coupable durant l'occupation de la déportation de juifs vivant à Bordeaux et dans la région : « grand commis de l'État très courageux », « on démissionne quand il s'agit vraiment d'un intérêt national majeur », « lobby juif capable de monter des opérations indignes ».

C'est Claude Lanzmann qui a dénoncé à juste titre ces propos, qualifiant R. Barre d'antisémite. Faut-il s'en étonner de la part d'un homme qui n'en est pas à son premier dérapage (par exemple lors de l'attentat contre la synagogue de la rue Copernic en octobre 1980) et qui qualifie le négationniste Gollnisch d'« homme bien » ?

Michel Devred



...à AVION

Samedi 10 mars, le comité de soutien de la famille algérienne menacée d'expulsion a organisé une série d'initiatives qui ont réuni plusieurs centaines de personnes. Les deux enfants de Fathia et Fethi ont tout d'abord été parrainés par 11 personnes en présence du premier adjoint au maire de la ville. Un débat a ensuite eu lieu sur la situation des sans-papiers en France et dans le Nord-Pas-de-Calais. Le secrétaire général du C.R.I., Farid Ferahtia, et le coordonnateur du CSP 59, Eva Lumanisha, ont notamment évoqué les nombreuses luttes passées et actuelles contre les expulsions arbitraires et inhumaines. La journée s'est achevée par un concert, où cinq groupes régionaux se sont produits, et par un repas très joyeux. Belle journée donc, qui n'est qu'une étape de ce combat difficile pour la dignité.

Stéphane Rio

Signez, faites signer la pétition nationale « **LAISSEZ-LES GRANDIR ICI !** »

<http://www.educationsansfrontieres.org/?article4633>

et les pétitions de soutien aux familles sans-papiers

<http://www.educationsansfrontieres.org/?rubrique156>

Bilan de la manif du 20 janvier et de la souscription

La forte mobilisation du 18 décembre a conduit le SNES et la FSU à proposer une grande manifestation nationale à Paris le 20 janvier.

Il s'agissait, en effet, au moment où se multiplient les annonces désastreuses des suppressions de postes et s'accroît la volonté de déréglementation des statuts, de montrer, en restant résolument dans l'action, notre détermination à ne pas laisser faire.

Pour permettre au plus grand nombre de participer à la manifestation, la section académique de Lille, répondant aux demandes de nombreux collègues, a organisé un déplacement en TGV et ce sont quelque 300 collègues qui ont pris le TGV, au départ de Lille via Arras, pendant que 150 collègues quittaient la côte en bus. D'un point de vue strictement financier, le TGV a coûté 16 000 € (45 € la place). Les collègues syndiqués présents ont versé 15 € et les non syndiqués une contribution à hauteur de 30 €, ce qui a permis, le jour même, de réunir la somme de 6000 €.

Le solde négatif (10 000 €) sera pris en charge par le SNES, par la FSU, et par une souscription qui a, d'ores et déjà, permis de collecter 1075 €.

La section académique tient à remercier les S1 qui, par leur mobilisation et leur action militante, ont rendu ce résultat possible.

Rappelons que l'essentiel des ressources du SNES provient des cotisations et que les dépenses engagées pour l'action (organisation des manifestations, location et achat de matériel, prise en charge d'une partie des déplacements) constituent une part non négligeable des dépenses du SNES.

Si nous voulons un SNES fort et indépendant, qui défende les collègues et la profession, qui soit dans l'action, qui se fasse entendre, il faut s'en donner les moyens.

Les collègues, désireux de contribuer au financement de la manifestation peuvent encore le faire, soit par le biais du S1 de leur établissement soit directement au S3. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de SNES - Lille avec, au dos, la mention « manif du 20/02 » et renvoyés à la section académique.

Merci à tous !

Délégation au congrès national

Le congrès académique a élu et mandaté les délégués suivants pour se rendre au congrès national :

- au titre de la tendance Unité et Action : Hubert SAUVAGE, Gilles SURPLIE, Frédéric HOCHART, Romain GENY, Didier COSTENOBLE, Michaël KAIM, Jean François LAROSIERE, Jean François CAREMEL.

- au titre de la tendance Ecole émancipée : Raymond ADAMS, Helyette ROEST.

- au titre des S1 : Karine VANWYNENDAELE, Catherine PIECUCHE, Magali LAUMENERCH, Nicole COURSELLE, Charlotte STAVOT, Michaël COLIN, Christian CHAMPIRE, Georges BOUCHART, Philippe LESTANG.

Des militants actifs de notre section académique participent aussi au congrès national, en raison de leurs responsabilités nationales et/ou au titre de la C.A. nationale : Frédérique ROLET, Jean-Marc CHATELET, Karine BOULONNE Michel DEVRED.

Votre rapport national académie Lille

Inscrits	Votants	b/n	Exprimés	Pour	Contre	Abst.
3 574	943	17	926	697	57	172

Vote rapport financier académie Lille

Inscrits	Votants	b/n	Exprimés	Pour	Contre	Abst.
3 574	943	17	926	732	23	171

UN STAGE SYNDICAL POUR LES STAGIAIRES ET LES NOUVEAUX TITULAIRES

Et tous les syndiqués intéressés !

Judi 7 juin de 9 h 30 à 17 h

(demande d'autorisation d'absence à envoyer au rectorat par voie hiérarchique avant le 7 mai)

1^{ère} partie : Entrer dans le métier

Questions pratiques : prise de fonction, rentrée, prime néo-titulaire et d'installation, participation au PAF, ...

Droits et devoirs d'un enseignant ou CPE. Spécificités des TZR

Rester syndiqué au SNES (et militer ?)

2^{ème} partie : Faut-il supprimer les IUFM ? Quelle formation pour les enseignants et les CPE ?

Il est nécessaire de vous inscrire auprès du SNES (s3lil@snes.edu <mailto:s3lil@snes.edu> ou courrier au SNES, 209 rue nationale à Lille) pour que vous soyez informés du lieu de stage et que nous puissions faire les réservations nécessaires pour la salle et les repas. Karine Boulonne - S3, 209 rue Nationale, 59800 Lille

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE (à reproduire manuscritement)

Nom et Prénom

Grade et Fonction

Etablissement

à

Monsieur le Recteur de l'Académie de LILLE

S/C de Monsieur(1)

Conformément aux dispositions

de la loi n°84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,

de la loi n°82/997 du 13/11/1982 relative aux agents non titulaires de l'Etat (2), définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à

Il est organisé par la section académique de LILLE du S.N.E.S. sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 02/02/1995 publié au J.O. du 10/02/1995).

A

Le

Signature

(1) Nom et fonction du chef d'établissement ; cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou non)

CALENDRIER CAPA

Catégorie	CAPA	Date
Agrévés	Hors classe	3/05/07
	Notation administrative - CFP - Réadaptation - Réemploi	31/05/07
	Titularisation	28/06/07
Certifiés	Hors classe	14/05/07
	Notation administrative - CFP - Réadaptation - Réemploi	5/06/07
	Titularisation	29/06/07
CPE	Hors classe	1/06/07
	Notation administrative - CFP - Réadaptation - Réemploi	12/06/07
DCIO COP	Notation administrative - CFP - Réadaptation - Réemploi	5/06/07
PEGC	Notation - mouvement	24/05/07
	avancement de grade - CFP - réadaptation et réemploi	12/06/07